

 **salon
des maires**
et des collectivités locales

Le grand rendez-vous de l'achat public

20 21 22
✓ ✓ ✓

Nov. 2018

PARIS > PORTE DE VERSAILLES

salondesmaires.com    

L'ACTUALITÉ

CŒURS DE VILLE : L'U2P FAIT DES PROPOSITIONS

À l'occasion du salon des Maires de France, l'U2P a précisé ses propositions pour dynamiser les centres-villes et centres-bourgs.

“

**La situation
des centres-villes
et centres bourgs
se dégrade et
cette tendance
s'accélère
ces dernières
années.”**

5 milliards

**C'est l'enveloppe
consacrée à l'action
« Cœur de ville »
d'ici 2022.**

Mi-septembre s'est tenue la première réunion du Conseil d'orientation du programme national « Action cœur de ville » sous la présidence du Ministre de la Cohésion des territoires. Sabine Basili y représentait la CAPEB.

Ce programme a pour objet de stimuler les villes moyennes en redynamisant leurs centres-villes grâce à des contrats signés entre l'Etat et les Communes. À ce jour, plus de 500 projets sont en cours et mobilisent 75 millions d'euros. Ces actions de revitalisation portent sur 5 domaines : l'habitat, le commerce et le développement économique, les mobilités et les connexions, l'architecture et le patrimoine, et enfin, l'accès du public à la culture et aux services. Il s'agit de regarder comment l'offre de logement pourrait être rendue attractive en centre-ville, comment favoriser un développement économique et commercial équilibré, comment développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, comment faciliter l'accès aux services indispensables de la population, et encore, comment mettre en valeur le patrimoine et l'espace public, sans oublier les moyens d'intégrer la transition écologique et énergétique dans l'aménagement des centres-villes.

Pour favoriser le développement de ce programme, des groupes de travail ont été mis en place.

L'U2P a rapidement commencé à travailler sur le sujet en vue de formaliser des propositions concrètes. Sous la direction de Sabine Basili, elle a organisé un atelier-conférence sur le salon des Maires et des Collectivités locales la semaine dernière. Animé par Emmanuel Lechypre, cet atelier s'est

déroulé sous la forme de deux tables rondes au cours desquelles deux grands témoins ont apporté leur point de vue : Rémy Pointereau, sénateur LR et co-auteur de la proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourg, et Patrick Vignal, député LREM et Président de « Centre-Ville en Mouvement ».

Trois expériences locales (Nord, Loire Atlantique et Deux-Sèvres) ont été mises en évidence au cours de la première table ronde. Elles ont permis d'identifier les leviers et les freins aux actions de revitalisation et de pointer la nécessité d'une coordination entre les différents acteurs.

La seconde table ronde visait précisément à réfléchir à la manière de réunir les conditions de la réussite de ces actions. Il s'agissait de donner aux U2P territoriales les clés de la réussite dans leur mobilisation pour revitaliser les centres-villes et centres-bourgs. Comment bien agir ? Quels outils et prérequis faut-il utiliser pour mener à bien les indispensables partenariats à mettre en œuvre, qu'ils soient publics ou privés ? Comment réaliser un diagnostic ? Comment trouver des partenaires financiers ? Autant de questions qui ont été posées à cette occasion et qui ont donné lieu à l'élaboration d'un cahier des charges type d'appel à projet pour des actions de revitalisation. Des représentants de la DGE, de l'ANRU, de la SIAGI et de la SOCAMA participaient à ces travaux.

On notera que le salon a donné lieu à une autre conférence sur la gestion des déchets et à laquelle Jean-Jacques Châtelain, en charge du dossier à la CAPEB, a participé en tant que chef d'entreprise témoin.



432 865

C'EST LE NOMBRE
D'ENTREPRISES CRÉÉES
SUR LES 9 PREMIERS MOIS
DE L'ANNÉE.

ÉCONOMIE

→ LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES SONT TOUJOURS TRÈS NOMBREUSES

Le ralentissement de la croissance n'y change rien : les créateurs d'entreprise sont toujours aussi nombreux.

Depuis un an, leur nombre a progressé de 18 %. Contrairement aux statistiques précédentes qui montraient un déséquilibre entre les créations d'entreprises de droit commun et celles de micro-entreprises, les dernières données de l'Insee révèlent que toutes les formes d'entreprises profitent de cet engouement.

Les micro-entreprises sont ainsi plus nombreuses de 27,9 % tandis que le nombre d'entreprises individuelles classiques a progressé de 23,5 %. L'Insee observe que

le dynamisme du commerce en ligne impacte directement les créations de micro-entreprises qui se chargent d'acheminer les commandes. Et on peut s'attendre à une poursuite de cette tendance l'an prochain, d'abord parce que le e-commerce se développe de manière exponentielle et ensuite parce que le projet de loi Pacte contient toute une série de mesures visant à dynamiser et à faciliter les créations d'entreprises.

Nous sommes farouchement opposés à deux d'entre-elles, la première visant à supprimer l'obligation de suivre le stage préalable à l'installation et la deuxième n'obligeant plus

à disposer d'un compte bancaire dédié à son activité professionnelle.

Nos voisins européens ne sont pas aussi performants dans ce domaine à l'exception du Royaume Uni.

La France se positionne ainsi au 2^e rang des pays où le nombre de créations est le plus important. Deux bémols cependant : d'une part, les trois quarts des micro-entrepreneurs génèrent un chiffre d'affaires mais celui-ci reste faible (moins de 9 000 € par an en moyenne) et d'autre part, ces entrepreneurs se lancent seuls dans la bataille et, sauf exception, ne créent pas d'emploi en dehors du leur.

COMMUNICATION

→ UN NOUVEAU CONTRAT TYPE DE SOUS-TRAITANCE POUR TOUT LE BTP

Depuis le mois d'avril 2017, les organisations professionnelles de la branche ont négocié les termes d'un nouveau contrat type de sous-traitance du BTP.

Ce nouveau contrat a fait l'objet d'une signature officielle la semaine dernière en présence de la Médiation des entreprises qui recommande son utilisation. Le vice-président Dominique Métayer signait pour la CAPEB.

Dans ces discussions, la CAPEB a œuvré pour aboutir à un juste équilibre des relations contractuelles entre entreprises principales et sous-traitantes car, en effet, les entreprises artisanales du bâtiment peuvent être tantôt sous-traitantes, tantôt entreprises principales. Elle a également fait en sorte que le contrat comporte une clause de protection des données adaptée aux TPE du bâtiment, et ce, pour éviter que soient imposés des engagements trop importants et inapplicables dans une entreprise artisanale du bâtiment.

Alors que pour l'édition précédente (2014), seules les conditions générales avaient fait l'objet d'un accord entre la CAPEB, la FFB, la FNTF, EGF BTP, le SNSO et les SCOOP, cette nouvelle édition intègre également des conditions particulières communes. Il s'agit là d'une victoire de la CAPEB qui a longuement plaidé pour y parvenir et ce, dans le but d'harmoniser les engagements contractuels et d'encourager les bonnes pratiques (ex. : liberté des prix du sous-traitant, accès aux plans et documents techniques du chantier pour élaborer son offre technique et son prix).



La CAPEB a eu pour objectif constant dans les négociations et ses propositions de rédaction que les conditions particulières soient compréhensibles dès la première lecture pour les non spécialistes.

On peut se féliciter des avancées qu'elle a pu obtenir au cours de ces discussions, dans le préambule et les conditions générales du contrat, et notamment le fait que l'entrepreneur principal, avant l'intervention du sous-traitant sur les supports exécutés par lui-même ou un autre de ses sous-traitants, veille à les faire accepter par le sous-traitant intervenant. Citons également la non application des pénalités de retard au sous-traitant si l'entreprise principale n'a pas eu de pénalités, ni de préjudice. Egalement une adaptation du texte pour la justification de l'assurance couvrant

la responsabilité décennale du sous-traitant tenant compte des pratiques des assureurs et de l'offre des assureurs.

Dans les conditions particulières, la CAPEB a pu faire admettre à ses partenaires que le sous-traitant peut faire valoir ses références de chantiers (quand la FFB exigeait des qualifications Qualibat), que le prix d'enlèvement des déchets par le sous-traitant apparaît distinctement du montant des travaux et que doivent être apportées des clarifications sur le régime juridique applicable en cas de compte-prorata. La CAPEB a également mis en avant un délai de paiement à 30 jours alors que la loi permet 60 jours.

Ce contrat type est en cours de maquettage et sera prochainement disponible sur le e-boutique.



GOVERNEMENT

→ ÉNERGIE : DES DÉCLARATIONS TRÈS DÉCEVANTES !

Pour la CAPEB, rien n'est terminé. Le combat continue tant sur le CITE que sur le prix des carburants comme sur le pouvoir d'achat.

Les fenêtres ne sont pas réintroduites dans le CITE

La presse a beaucoup relaté le mouvement de colère des gilets jaunes et si le Gouvernement a, dans un premier temps, annoncé qu'il ne changerait pas de cap, le Président de la République a décidé, lui, de calmer le jeu. Il est intervenu mardi soir pour préciser ses orientations en matière de transition écologique. Le Président de la CAPEB a été invité à l'Élysée à cette occasion. Les interventions répétées du Président de la CAPEB la semaine dernière avec les conseillers de l'Élysée et de Matignon avaient pour but de convaincre l'exécutif de réintroduire les fenêtres dans le champ du CITE. Mais le veto demeure ! Pourtant nous ne baissons pas les bras. La CAPEB est plus que jamais mobilisée et le Président Liébus continue à intervenir auprès de l'exécutif pour faire bouger les lignes.

On rappellera que la CAPEB a lancé une vaste offensive auprès du gouvernement et des sénateurs pour les mobiliser sur la nécessité de rendre le CITE réellement attractif et surtout pertinent au regard des objectifs énergétiques de l'État. Pour la CAPEB, le sujet n'est pas clos. Le Président Liébus a rencontré le Premier Ministre ce jeudi et devait rencontrer le Ministre François de Rugy vendredi soir avec la ferme intention de faire fléchir le gouvernement et le convaincre de changer sa position dogmatique.

GNR : une clause de révision des prix dans les marchés

On rappellera que beaucoup de CAPEB départementales, souvent avec la CNATP, se sont mobilisées localement, notamment auprès de

leur Préfecture, pour alerter sur les conséquences gravissimes de la suppression du taux réduit de la TICPE. Soulignons que tous ont réussi à faire entendre la voix des entreprises artisanales du bâtiment tout en se démarquant clairement de l'action des gilets jaunes.

Lundi, au cours de la réunion destinée à évaluer les conséquences économiques de ce mouvement, le Ministre de l'Economie a annoncé que les entreprises du BTP bénéficieraient d'une aide fiscale pour acheter des engins de chantier hybrides ou électriques. Mais pour l'instant, aucune précision n'a été apportée. Les entreprises de travaux publics ont obtenu que le gouvernement dépose un amendement au projet de loi de finances pour 2019, en cours d'examen au Sénat, pour instaurer une clause générale de révision de prix pour les chantiers dont la durée d'exécution est supérieure à trois mois. Cette clause concernera les activités qui nécessitent un usage significatif du gazole non routier (2 % des coûts de production). De ce fait, beaucoup de petites entreprises passeront à côté ! La CAPEB continue de défendre les entreprises du Bâtiment. Elle revendique que la totalité des sommes récupérées du fait de la suppression de l'exonération de la TICPE soient effectivement affectées à la transition énergétique. Elle revendique également un plan d'accompagnement des professionnels réellement satisfaisant et défini sur plusieurs années.

L'installation d'un Haut Conseil pour le Climat

Et voilà une instance de plus qui s'ajoute à la liste déjà bien nourrie des Conseils et Comités en charge de l'énergie ou de l'environnement. Ainsi, après le Conseil Supérieur de l'Energie, le Conseil national de la transition énergétique, le comité d'experts pour la transition énergétique, l'Autorité Environnementale, sans oublier l'Acte

(Accélérateur de la transition écologique)... voilà le Haut Conseil pour l'action climatique ! Que va-t-il faire de plus ? Cette nouvelle instance sera chargée, dans les trois mois, de mener des concertations pour apporter des solutions concrètes et accessibles aux concitoyens. Tout est là !

Des mesures pour atténuer les dégâts générés par les gilets jaunes

Lundi dernier, tous les représentants du commerce, de l'artisanat et des PME ont été reçus par Bruno Le Maire qui a mis en place une "cellule de continuité économique" destinée à pallier les conséquences des actions ravageuses commises au nom des gilets jaunes. À cette occasion, l'U2P a formulé plusieurs demandes au Ministre qui les a acceptées. Le Ministre de l'Economie a ainsi annoncé que les entreprises pourront bénéficier d'un étalement de leurs échéances sociales et fiscales et qu'elles ont le droit de recourir au chômage partiel. Il a également promis un assouplissement des autorisations d'ouverture le dimanche et indiqué que l'État interviendrait auprès des compagnies d'assurance pour qu'elles accélèrent le versement des indemnisations, et auprès des banques pour qu'elles accordent rapidement des facilités bancaires. Enfin, une aide de la banque publique d'investissement sera débloquée pour nourrir les crédits de trésorerie.

La CAPEB souhaite que toutes les mesures susceptibles d'améliorer le pouvoir d'achat des Français soient envisagées. Il importe que les entreprises de proximité ne soient pas gênées dans leur activité et dans leurs déplacements. Et il n'est pas envisageable de leur demander de prendre en charge le coût supplémentaire de la hausse des carburants pour leurs salariés. Elles n'en ont pas les moyens !

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

MÉTIERS

→ LES MÉTIERS DE LA PIERRE SENSIBILISENT LES MAIRES

Dans le cadre du Centre Technique de Matériaux Naturels de Construction aux travaux duquel l'UNA Métiers de la Pierre de la CAPEB participe, une action de sensibilisation à l'attention des Maires vient d'être déployée.

Il s'agit de rappeler aux Maires que les cimetières sont des espaces dédiés à la mémoire des défunts et que leur aménagement doit être propice à l'expression du souvenir de tous et doit respecter les choix et les convictions de chacun. Les familles doivent avoir une totale liberté de choix des monuments funéraires, comme le prévoit et le garantit la réglementation. Or, certaines communes imposent des solutions préexistantes qui interdisent cette liberté de choix.

C'est pour inviter les Maires à respecter la réglementation et à tenir compte de la volonté des familles que les partenaires du CTNMC ont décidé de leur envoyer un flyer ainsi qu'un e-mailing.

Nous vous invitons à le découvrir sur ARTUR (page de l'UNA Métiers de la Pierre).



Le Cimetière

UN ESPACE DE LIBERTÉ ?

25,7%

C'EST L'ÉCART GLOBAL
DE SALAIRE ENTRE
LES FEMMES
ET LES HOMMES.

ARTISANAT

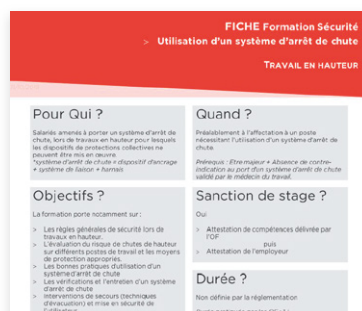
→ L'U2P PRÉCISE SON POINT DE VUE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La semaine dernière, le Président Liébus a assisté à une réunion organisée par Muriel Pénicaud sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. À cette occasion, au nom de l'U2P, Patrick Liébus a souligné que la persistance des écarts de salaires est injustifiée et qu'elle nuit à l'attractivité des entreprises et à la fidélisation des salariées. Il a rappelé que les entreprises de proximité, bien que n'étant pas soumises aux obligations de négociation sur le sujet, se sont largement engagées en matière d'égalité salariale. Il a relevé que, d'ailleurs, les entreprises de proximité sont souvent des entreprises familiales qui accueillent de plus en plus de femmes, qu'elles soient conjointes, salariées ou apprenties. Une réalité qui l'a conduit à se féliciter des dispositions prévues dans le projet de loi PACTE qui prévoient, en l'absence de choix (qui, rappelons-le, est obligatoire depuis plusieurs années) d'imposer par défaut le statut de conjoint salarié au conjoint car il est évidemment indispensable qu'ils soient protégés. Il a rappelé par ailleurs que la mixité des métiers – thème qu'il avait d'ailleurs porté dans un rapport au CESE – est un gage de performance économique et un levier pour, justement, réduire les écarts salariaux. Les femmes qui étaient quasiment absentes de l'artisanat du bâtiment il y a 30 ans représentent désormais 11 % des salariés. Elles constituent 50 % des salariés dans l'artisanat des services et même 43 % des chefs d'entreprise, soit quasiment autant que dans les professions libérales (44 %) où elles sont majoritaires dans les effectifs salariés (72 %). En conclusion, il a invité les Pouvoirs publics à poursuivre les actions, notamment dans le cadre de la formation initiale, pour casser l'image des « métiers d'hommes » et des « métiers de femmes ».

SOCIAL

→ ARRÊT DE CHUTE : LA FORMATION OBLIGATOIRE

L'IRIS-ST vous propose une nouvelle fiche Formation obligatoire « Utilisation d'un système d'arrêt de chute » en collaboration avec l'OPPBTP. Ce document concerne tous les professionnels du BTP susceptibles de réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port d'un système d'arrêt de chute (harnais). Les professionnels du paysage sont également concernés.



Cette fiche synthétique rappelle toutes les modalités de la formation, ses objectifs, sa durée, les recyclages nécessaires et les formateurs qui la dispensent.

Pour consulter cette fiche, connecter vous sur le site IRIS-ST, rubrique « Formation », onglet « Formations obligatoires dans le BTP ».

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PARLEMENT

Le Président de la CAPEB a reçu mardi le député du Cantal Vincent Descœur qui a beaucoup soutenu la CAPEB dans ses revendications fiscales et notamment en ce qui concerne le CITE. Le député LR a aussi porté notre proposition d'amendement sur les études de sol. Il s'est également battu contre l'application uniforme de la limitation de la vitesse à 80 Km/h qui peut être pénalisante dans certaines zones géographiques, comme le Cantal pour ne citer que celle-là. Au cours de cette rencontre, il a été question du développement durable, du CITE et bien sûr des annonces qui venaient d'être faites le matin même par le Président Macron sur la transition énergétique et auxquelles avait assisté le Président Liébus à l'Elysée. Nous avons fait part au député de notre grande déception devant l'absence de propositions concrètes et immédiates de l'exécutif. Le Président Liébus a également souligné la nécessité de prendre en compte les demandes récurrentes de la CAPEB concernant l'allègement des charges de nos entreprises. Il a également abordé la question du Prélèvement à la source.



ELYSÉE

Le Président Liébus a été reçu mardi à l'Elysée par le conseiller technique du Président de la République en charge, notamment, des questions liées à la fiscalité de l'énergie. Il s'agissait bien évidemment de plaider une fois encore pour la réintroduction des fenêtres dans le CITE et de demander l'annulation de la suppression de l'exonération de la TICPE pour les entreprises artisanales du bâtiment.

PARTENARIATS

Le Président Liébus et Christophe Bellanger ont reçu mercredi le Président de Qualifelec pour un tour d'horizon des préoccupations de cet organisme de qualification de la filière électrique et de celles partagées par la CAPEB. Il a été question de l'évolution envisagée du dispositif RGE et contre laquelle la CAPEB s'est officiellement érigée. A également été évoquée la difficulté pour la CAPEB de désigner, dans certaines régions, des représentants dans les commissions régionales de qualification Qualifelec. Par ailleurs, le Président confédéral devait signer un nouveau partenariat vendredi avec BDR Therma.

ASSURANCE CHÔMAGE

Les négociations entre les partenaires sociaux se poursuivent chaque semaine au Ministère du Travail. Le Président Liébus négocie au nom de l'U2P. Les thèmes sont abordés les uns après les autres semaine après semaine.

GOUVERNEMENT

Le Président de la CAPEB participait jeudi à la délégation du Conseil National de la Transition Énergétique qui était reçue par le Premier ministre suite aux déclarations du Président de la République sur le climat. Il devait par ailleurs rencontrer le Ministre de l'Écologie François de Rugy vendredi soir pour l'entretenir, évidemment, de la fiscalité énergétique, du CITE, du GNR et du pouvoir d'achat.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018